

VILLE DE



MARSEILLE

L'ADJOINT AU MAIRE  
DELEGUE A L'EDUCATION,  
AUX ECOLES MATERNELLES ET  
PRIMAIRES



Marseille, le

09 OCT. 2008

810 126

**Monsieur Garo HOVSEPIAN**  
**Maire des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements**  
**Conseiller Régional**  
**Bastide Saint- Joseph**  
**72, rue Paul Coxe**  
**13014 MARSEILLE**

| Services   | info | Exéc |
|------------|------|------|
| Cabinet    | X    |      |
| Elus / CA  |      |      |
| DGS        |      | X    |
| CICA       |      |      |
| Com.       |      |      |
| DRH        |      |      |
| État-Civil |      |      |
| Accueil    |      |      |
| DUAU       |      |      |
| ST/Prog.   |      |      |
| Finances   |      |      |
| Animation  |      |      |
| CLS        |      |      |
| Sports     |      |      |
| DACES      |      |      |

Monsieur le Maire d'arrondissements,

La loi n° 2008-790 du 20 août 2008 créant un droit d'accueil au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires, va trouver à s'appliquer le mardi 7 octobre 2008, à la suite du préavis de grève déposé par plusieurs organisations syndicales représentatives du personnel enseignant.

Je vous rappelle que l'économie générale de ce texte repose sur une distinction liée à l'importance de la participation des enseignants, calculée par école, au mouvement de grève :

- si le taux de participation est inférieur à 25%, l'Etat met en place le service d'accueil avec les professeurs non grévistes,
- si le taux de participation est égal ou supérieur à 25%, le service d'accueil est assuré par la commune.

La Mairie est donc dans l'obligation de proposer un service d'accueil aux familles dont les enfants sont scolarisés dans des établissements où au moins un quart des enseignants est en grève.

À l'expérience, les centres aérés qui sont facilement identifiables par la population, sont à l'évidence les équipements les mieux adaptés pour cet accueil eu égard à la qualification des personnels, leurs aménagements et leur répartition sur le territoire communal.

Faisant suite à mon appel téléphonique du 2 octobre, j'ai déjà obtenu l'accord de quatre maires de secteur pour ouvrir un centre aéré par arrondissement.

Je vous remercie de me confirmer votre accord pour participer à ce dispositif mis en place dans l'intérêt des familles.

Dans l'affirmative, je vous saurais gré de bien vouloir m'indiquer l'adresse des centres aérés et la liste des animateurs (nom, prénom, date de naissance et adresse) que vous prévoyez d'y affecter.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire d'arrondissements, à l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, written in a cursive style. The name 'Danielle Casanova' is clearly legible, with a long horizontal stroke extending from the end of the signature.

**Danielle CASANOVA**